Décision 22-DCC-113 du 01 juillet 2022

relative à la prise de contrôle exclusif du groupe Serma par la société Ardian France

Posted on: 02 juillet 2022 | Secteurs :

SERVICES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Ardian France
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Groupe Serma

Lire

le texte intégral de la décision
135.06 Ko